

## INTENTION DE PRIÈRE DU SAINT-PÈRE POUR SEPTEMBRE 2022

Pour l'abolition de la peine de mort : Prions pour que la peine de mort, qui porte atteinte à l'inviolabilité et à la dignité de la personne, soit abolie dans la législation de tous les pays du monde.

### ***DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS À UNE DÉLÉGATION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE CONTRE LA PEINE DE MORT***

*Lundi 17 décembre 2018*

[...] La certitude que chaque vie est sacrée et que la dignité humaine doit être protégée sans exception, m'a conduit, dès le début de mon ministère, à travailler à divers niveaux pour l'abolition universelle de la peine de mort.

On a récemment vu le reflet de tout cela dans la nouvelle rédaction du N° 2267 du Catéchisme de l'Église catholique, qui exprime à présent le progrès de la doctrine des derniers Papes, tout comme le changement dans la conscience du peuple chrétien, qui refuse une peine qui porte gravement atteinte à la dignité humaine (cf. *Discours à l'occasion du XXVe anniversaire du Catéchisme de l'Église catholique*, 11 octobre 2017). Une peine contraire à l'Évangile, car elle signifie supprimer une vie qui est toujours sacrée aux yeux du Créateur et dont Dieu seul est le vrai juge et garant (cf. *Lettre au président de la Commission internationale contre la peine de mort*, 20 mars 2015).

Au cours des siècles derniers, quand manquaient les instruments dont nous disposons aujourd'hui pour la protection de la société et que n'avait pas encore été atteint le niveau actuel de développement des droits humains, le recours à la peine de mort se présentait dans certaines occasions comme une conséquence logique et juste. Même au sein de l'État pontifical, on a eu recours à cette forme inhumaine de punition, en ignorant le primat de la miséricorde sur la justice.

C'est pour cette raison que la nouvelle rédaction du *Catéchisme* implique que nous assumions notre responsabilité pour le passé et que nous reconnaissons que l'acceptation de ce type de peine a été la conséquence d'une mentalité de l'époque plus legaliste que chrétienne, qui a sacralisé la valeur de lois manquant d'humanité et de miséricorde. L'Église ne pouvait pas rester dans une position neutre face aux exigences actuelles de réaffirmation de la dignité personnelle.

La réforme du texte du Catéchisme au point consacré à la peine de mort n'implique aucune contradiction avec l'enseignement du passé, car l'Église a toujours défendu la dignité de la vie humaine. Toutefois, le développement harmonieux de la doctrine impose la nécessité de refléter dans le *Catéchisme* le fait que, même si demeure la gravité du délit commis, l'Église enseigne, à la lumière de l'Évangile, que la peine de mort est toujours inadmissible car elle porte atteinte à l'inviolabilité et à la dignité de la personne.

De la même manière, le magistère de l'Église considère que les condamnations à vie, qui ôtent la possibilité d'une rédemption morale et existentielle, en faveur du condamné et en faveur de la communauté, sont une forme de peine de mort cachée (cf. *Discours à une délégation de l'Association*

*internationale de droit pénal*, 23 octobre 2014). Dieu est un Père qui attend toujours le retour de son fils, lequel, sachant qu'il s'est trompé, demande pardon et commence une nouvelle vie. On ne peut donc ôter la vie à personne, ni même l'espérance de sa rédemption et de sa réconciliation avec la communauté.

De même que cela s'est produit au sein de l'Église, il est nécessaire que dans le concert des nations un engagement semblable soit pris. Le droit souverain de tous les pays à définir leur propre ordre juridique ne peut pas être exercé en contradiction avec les obligations qui leur correspondent en vertu du droit international ni ne peut représenter un obstacle à la reconnaissance universelle de la dignité humaine.

Les résolutions de l'Organisation des Nations unies sur le moratoire du recours à la peine de mort, qui ont pour objectif de suspendre l'application de la peine capitale dans les pays membres, sont un chemin qu'il est nécessaire de parcourir, sans que cela signifie renoncer à l'initiative de l'abolition universelle.

En cette occasion, je désire inviter tous les États qui n'ont pas aboli la peine de mort, mais qui ne l'appliquent pas, à continuer à accomplir cet engagement international et à faire en sorte que le moratoire ne s'applique pas seulement à l'exécution de la peine, mais aussi à l'imposition des condamnations à mort. Le moratoire ne peut pas être vécu par le condamné comme une simple prolongation de l'attente de son exécution.

Je demande aux États qui continuent à appliquer la peine de mort d'adopter un moratoire en vue de l'abolition de cette forme cruelle de punition. Je comprends que pour arriver à l'abolition, qui est l'objectif de cette cause, il peut être nécessaire dans certains contextes de passer par des processus politiques complexes. La suspension des exécutions et la réduction des délits punis par la peine capitale, ainsi que l'interdiction de ce type de punition pour les mineurs, les femmes enceintes ou les personnes porteuses d'un handicap mental ou intellectuel, sont des objectifs minimes pour lesquels les responsables du monde entier doivent s'engager.

Comme je l'ai déjà fait en d'autres occasions, je désire rappeler à nouveau l'attention sur les *exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires*, qui sont un phénomène malheureusement récurrent dans des pays avec ou sans peine de mort légale. Il s'agit de meurtres délibérés commis par des agents de l'État, qui les font souvent passer comme le résultat d'affrontements avec de présumés délinquants ou qui sont présentés comme les conséquences non voulues de l'usage rationnel, nécessaire et proportionnel de la force pour protéger les citoyens.

L'amour envers soi-même constitue un principe fondamental de la moralité. Il est donc légitime de faire respecter son propre droit à la vie, même si, pour le faire, il est nécessaire de porter un coup mortel à son agresseur (cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, № 2264).

La légitime défense n'est pas un droit, mais un devoir pour qui est responsable de la vie d'autres personnes (cf. *ibid.*, № 2265). La défense du bien commun exige de placer l'agresseur dans la condition de ne pas pouvoir nuire. Pour cette raison, ceux qui en ont l'autorité légitime doivent repousser toute agression, en allant jusqu'au recours aux armes, à condition que cela soit nécessaire pour protéger sa vie et celle des personnes confiées à leurs soins. Par conséquent, tout usage de force mortelle qui n'est pas strictement nécessaire à cette fin, ne peut être considéré que comme une exécution illégale, un crime d'État.

Toute action défensive, pour être légitime, doit être nécessaire et mesurée. Comme l'enseignait saint Thomas d'Aquin, « une telle action sera donc licite si l'on ne vise qu'à protéger sa vie, puisqu'il est naturel à un être de se maintenir dans l'existence autant qu'il le peut. Cependant, un acte accompli dans une bonne intention peut devenir mauvais quand il n'est pas proportionné à sa fin. Si donc, pour se défendre, on exerce une violence plus grande qu'il ne faut, ce sera illicite. Mais si l'on repousse la violence de façon mesurée, la défense sera licite. Les droits civils et canoniques statuent, en effet : "Il est permis de repousser la violence par la violence, mais avec la mesure qui suffit pour une protection légitime" ». (*Summa theologiae* II-II, q. 64, a. 7)

Enfin, je désire partager avec vous une réflexion qui a trait au travail que vous réalisez, à votre combat en vue d'une *justice réellement humaine*. Les réflexions dans le domaine juridique et de la philosophie du droit se sont occupées traditionnellement de ceux qui nuisent ou interfèrent avec les droits des autres. L'omission d'aider les autres quand nous pouvons le faire a suscité une moindre attention. Il s'agit d'une réflexion qui ne peut plus attendre.

Les principes traditionnels de la justice, caractérisés par l'idée du respect des droits individuels et de leur protection de toute interférence de la part des autres, doivent être intégrés dans une éthique du soin. Dans le domaine de la justice pénale, cela implique une plus grande compréhension des causes des conduites, de leur contexte social, de la situation de vulnérabilité de ceux qui enfreignent la loi et de la souffrance des victimes. Cette façon de raisonner, inspirée par la miséricorde divine, doit nous conduire à analyser chaque cas concret dans sa spécificité, et à ne pas nous laisser guider par des nombres abstraits de victimes et de coupables. De cette façon, il est possible d'affronter les problèmes éthiques et moraux qui découlent de la conflictualité et de l'injustice sociale, comprendre la douleur des personnes concrètes impliquées et parvenir à un autre type de solution qui n'aggrave pas ces souffrances.

Nous pourrions le dire avec cette image : nous avons besoin d'une justice qui soit non seulement père, mais également mère. Les gestes de soin réciproque, propres à l'amour qui est également civil et politique, se manifestent dans toutes les actions qui cherchent à construire un monde meilleur (cf. Lettre encyclique *Laudato si*, №. 231). L'amour pour la société et l'engagement pour le bien commun sont une forme excellente de charité, qui ne concerne pas seulement les relations entre les personnes, mais « également des macro-relations : rapports sociaux, économiques, politiques » (Benoît XVI, Lettre encyclique *Caritas in veritate*, 29 juin 2009, №2 : AAS 101 [2009], 624).

L'amour social est la clé d'un développement authentique : « Pour rendre la société plus humaine, plus digne de la personne, il faut revaloriser l'amour dans la vie sociale — au niveau politique, économique, culturel —, en en faisant la norme constante et suprême de l'action » (*Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, №582). Dans ce contexte, l'amour social nous pousse à penser à de grandes stratégies qui encouragent une culture du soin dans les divers milieux de la vie en commun. Le travail que vous accomplissez fait partie de cet effort auquel nous sommes appelés.

Chers amis, je vous assure que je continuerai de travailler avec vous pour l'abolition de la peine de mort. L'Église y est engagée et je désire que le Saint-Siège collabore avec la Commission internationale contre la peine de mort dans la construction des consensus nécessaires pour l'élimination de la peine capitale et de toute forme de punition cruelle.

C'est une cause à laquelle sont appelés tous les hommes et les femmes de bonne volonté, et un devoir pour nous qui partageons la vocation chrétienne du baptême. Nous avons tous, dans tous les cas, besoin de l'aide de Dieu, qui est source de toute raison et justice.

J'invoque donc sur chacun de vous, avec l'intercession de la Vierge Marie, la lumière et la force de l'Esprit saint. [...]

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana

## **L'abolition de la peine de mort, ce qu'en disent les Papes**

### ***Comment l'Église catholique, de Pape en Pape, s'est-elle prononcée sur la peine capitale ?***

La France fête cet automne l'anniversaire de l'abolition de la peine capitale dans sa Constitution. Il y a 40 ans, le 9 octobre 1981, la France l'abolissait sous la présidence de François Mitterrand. Si la peine de mort relève de la législation de chaque pays, qu'un nombre assez important applique encore, les pontifes catholiques, de Pie XII à François, se sont tous exprimés sur cette question qui touche aussi bien au droit qu'à la morale, à l'éthique et à la religion. Tous, successivement, ont contribué à ce qu'elle soit supprimée de la Constitution du Vatican en 2001, et qu'en 2018 le pape François décide de la rayer du Catéchisme de l'Église catholique.

## **Les premières réflexions du pape Pie XII**

En 1952, le pape Pie XII affirme que : « Même quand il s'agit de l'exécution d'un condamné à mort, l'État ne dispose pas du droit de l'individu à la vie. Il est réservé alors au pouvoir public de priver le condamné du bien de la vie, en expiation de sa faute, après que, par son crime, il s'est déjà dépossédé de son droit à la vie. » En 1954, dans un discours adressé aux Juristes catholiques d'Italie, il précise que « la peine proprement dite ne peut avoir d'autre sens et d'autre but que de ramener de nouveau dans l'ordre du devoir le violateur du droit qui en est sorti. Cet ordre du devoir est nécessairement une expression de l'ordre de l'être, de l'ordre du vrai et du bien, qui seul a droit à l'existence. La peine remplit son office à sa manière dans la mesure où elle contraint le coupable, à cause de l'acte accompli, à une souffrance, c'est-à-dire à la privation d'un bien et à l'imposition d'un mal. »

## **Le pape Paul VI, l'instigateur de l'abolition en 1969**

Rien n'était encore formulé en faveur de l'abolition de la peine de mort. Il faut attendre le pape Paul VI, son successeur, pour que celle-ci soit abolie en 1969 ; et 2001, pour qu'elle soit officiellement supprimée de la Constitution du Vatican, datant de 1929.

## **Le pape Jean-Paul II s'oppose à la peine de mort dans le monde**

Le Saint-Père Jean-Paul II a été un abolitionniste convaincu. Dans son *message de Noël* de 1998, il appelle le monde à un « consensus en faveur de mesures urgentes et adaptées pour bannir la peine de mort ». Un mois plus tard, il s'adresse de même à la population américaine, qui recourt encore à la peine de mort, dans un plaidoyer résolument contre en janvier 1999, à Saint-Louis dans le Missouri.

La qualifiant de « sanglante et d'inutile », il suscite quelques sifflements dans la foule parmi les 120 000 fidèles rassemblés. Il rappelle à cette occasion que « l'avortement, l'euthanasie et le suicide assisté sont un terrible rejet du don de la vie et de l'amour par Dieu ».

### **Son successeur, le pape Benoît XVI poursuit ce travail**

Le pontife Benoît XVI s'est exprimé contre cette peine dans son exhortation apostolique post-synodale *Africae munus* (19 novembre 2011), attirant « l'attention des responsables de la société sur la nécessité de faire tout ce qui est possible pour arriver à l'élimination de la peine capitale ». Deux semaines plus tard, il s'adresse aux fidèles de l'Audience générale en ces termes : « Que vos débats encouragent les initiatives politiques et législatives actuellement promues dans un nombre croissant de pays en vue d'abolir la peine de mort et de poursuivre les progrès importants accomplis afin de rendre le droit pénal plus conforme à la dignité humaine des prisonniers et au maintien efficace de l'ordre public ».

### **Le pape François fait inscrire le caractère « inadmissible » de la peine de mort dans le catéchisme**

En 2018, le pape François supprime la peine capitale du Catéchisme de l'Église catholique, notamment à l'éclairage de l'enseignement du saint pape Jean-Paul II dans l'Encyclique *Evangelium vitae* qu'il juge « d'une grande importance ». Et, le citant, de rappeler comme signe d'espérance « l'aversion toujours plus répandue de l'opinion publique envers la peine de mort, en raison des possibilités dont dispose une société moderne de réprimer efficacement le crime de sorte que, tout en rendant inoffensif celui qui l'a commis, on ne lui ôte pas définitivement la possibilité de se racheter ». Justifiant la révision du Catéchisme sur la peine de mort, il la déclare « inadmissible, quelle que soit la gravité du délit commis par le condamné, car elle porte atteinte à l'inviolabilité et à la dignité de la personne ». Quelles que soient les modalités d'exécution, la peine de mort « implique un traitement cruel, inhumain et dégradant ». Ainsi, dans le sillage de son prédécesseur Benoît XVI et de Jean-Paul II, cette nouvelle formulation se situe dans la continuité du Magistère et renforce la cohérence du développement de la doctrine catholique.

*Aletia Louise Alméras — publié le 08/10/21*

### **« Lutter pour l'abolition de la peine de mort, sous toutes ses formes »**

Appel du pape François

« Tous appelés à lutter pour l'abolition de la peine de mort », dit le pape François dans un tweet et il précise : la peine de mort, « sous toutes ses formes ».

Il demande aussi l'amélioration des « conditions carcérales » et le « respect de la dignité humaine » des détenus.

À l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le pape François a en effet posté ce tweet : « Tous les chrétiens et les hommes de bonne volonté sont appelés à lutter pour l'abolition de la peine de mort et sous toutes ses formes, mais aussi afin d'améliorer les conditions carcérales, dans le respect de la dignité humaine des personnes privées de liberté. »

Le pape François est intervenu à de nombreuses reprises contre la peine de mort, ainsi que les Observateurs du Saint-Siège à l'ONU.

### **Une punition sans espérance**

« On ne rend pas justice en donnant la mort à un être humain », disait le Pape dès mars 2015, expliquant que la peine de mort « est une offense à l'inviolabilité de la vie et à la dignité de la personne humaine qui contredit le dessein de Dieu pour l'homme et la société, et sa justice miséricordieuse », dans une lettre remise à une délégation de la Commission internationale contre la peine de mort reçue au Vatican.

En 2016, il a déploré la peine de mort comme une « punition sans espérance » et « une forme de torture », à l'occasion du VIe Congrès mondial contre la peine de mort.

En août 2018, la peine de mort a été rayée du Catéchisme de l'Église catholique.

Le 17 décembre 2018, le Pape a reçu à nouveau au Vatican la Commission internationale contre la peine de mort, il a notamment déclaré : « La peine de mort est toujours inadmissible parce qu'elle lèse l'inviolabilité et la dignité de la personne. »

Et, en février 2019, il a adressé un message au Congrès contre la peine de mort : « La vie humaine est un don que nous avons reçu » et « en tant que tel, il doit être protégé », affirmait le pape François. C'est pourquoi la peine capitale représente « une grave violation du droit à la vie » de toute personne. « L'objectif de l'abolition de la peine de mort au niveau mondial », déclarait-il, est « une courageuse affirmation du principe de la dignité de la personne humaine ».

Le 18 novembre 2019, le Pape plaidait pour la promotion d'un nouveau modèle de justice, une « justice réparatrice », à l'occasion d'un congrès, intitulé « Justice pénale et affaires des entreprises ».  
*10 octobre, 2020 PAPE FRANÇOIS*

### **Prière de l'Evangelium Vitae**

Ô Marie, aurore du monde nouveau, Mère des vivants, nous te confions la cause de la vie : regarde, ô Mère, le nombre immense des enfants que l'on empêche de naître, des pauvres pour qui la vie est rendue difficile, des hommes et des femmes victimes d'une violence inhumaine, des vieillards et des malades tués par l'indifférence ou par une pitié fallacieuse.

Fais que ceux qui croient en ton Fils sachent annoncer aux hommes de notre temps avec fermeté et avec amour l'Évangile de la vie.

Obtiens-leur la grâce de l'accueillir comme un don toujours nouveau, la joie de le célébrer avec reconnaissance dans toute leur existence et le courage d'en témoigner avec une ténacité active, afin de construire, avec tous les hommes de bonne volonté, la civilisation de la vérité et de l'amour, à la louange et à la gloire de Dieu Créateur qui aime la vie.

*Rome, le 25 mars 1995, solennité de l'Annonciation du Seigneur, en la dix-septième année du pontificat de saint Jean-Paul II*

## **Prière pour la dignité humaine**

Seigneur Jésus, fondement de notre être,

aide-nous à reconnaître notre vocation de bâtisseurs responsables de notre communauté humaine, marquée par la continuité et le renouvellement, tel que nous enseigne ton Église.

Nous sommes reconnaissants de tous tes enseignements et tâchons d'y répondre avec notre cœur, notre tête et nos mains.

Nous reconnaissons que les espoirs d'avant pour le développement de toutes les personnes, en particulier dans les pays pauvres, n'ont pas encore été comblés ;

Tant de gens souffrent encore du fardeau intolérable de la pauvreté, de la faim et de la maladie.

Nous voyons les écarts grandissants entre la richesse de certains et la pauvreté de la majorité des personnes sur cette Terre.

Pardonne-nous de nous détourner des violences infligées à la personne humaine dans le monde entier.

Pardonne-nous de séparer l'éthique et la morale des politiques économiques. Pardonne-nous de faire passer la sécurité avant la coopération.

Nous rendons grâce pour la sensibilisation à la dignité humaine et aux droits de la personne.

Nous rendons grâce pour comprendre que la paix exige la justice pour tous.

Nous rendons grâce pour tous ceux qui travaillent à abolir la faim et la pauvreté, et à édifier la paix dans le monde.

Prenons conscience du fait que le véritable développement, centré sur la dignité de la personne humaine n'est pas une simple question de croissance économique et de richesse des entreprises.

Prenons conscience du fait que les possessions ne contribuent pas au développement humain à moins de contribuer à l'épanouissement et à l'enrichissement de la personne humaine.

En ton nom, nous prions pour une vie plus humaine pour chacun.

En ton nom, nous prions pour que l'espoir et l'énergie soient ta présence aux pauvres, témoins de ton amour radical et de son message de justice et de paix pour tous.

Amen. P (*Développement et Paix*)

## **Prier pour la dignité de toute personne (15 février 2020)**

Samedi se déroulait la Journée mondiale de prière et d'action contre la traite des êtres humains. Son but est de promouvoir la dignité de tous. En effet, toute personne doit posséder ces droits inaliénables que sont : le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Plus que jamais, il est urgent et vital de lutter contre toutes les formes de l'esclavage. La date choisie ne doit rien au hasard, car elle correspond à la fête de sainte Joséphine Bakhita, cette religieuse soudanaise vendue enfant comme esclave, maltraitée puis rendue à la liberté. À cette occasion, que notre prière s'élève vers Dieu :

Seigneur, tu nous as révélé le caractère sacré de l'humanité. Ta Parole nous rappelle sans cesse que chaque geste envers nos frères est un geste envers toi et nous dit sans cesse que nous avons à œuvrer pour construire une société plus humaine garantissant à chacun la liberté.

Mets en nos cœurs le désir de nous engager avec toi dans la mission et apprends-nous à vivre de tes sacrements pour y puiser la force de proclamer au monde de ta Bonne Nouvelle.

Apprends-nous à nous rendre disponibles auprès de tous nos frères et à écouter le cri de leur appel. Nous te supplions de prier et d'intercéder pour chacun de nous afin que nous ne tombions pas dans l'indifférence et que nous osions regarder les misères et les blessures de nos frères et sœurs privés de leur dignité et de leur liberté.

**Amen** (<https://www.paroisse-enghien-saintgratien.com>)